



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 octobre 2016, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h00 quand **Mme Joëlle Tripod, Présidente**, ouvre cette séance en remerciant les membres présents.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 27 Conseillères et Conseillers répondent présents. 10 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 juin 2016

Aucune modification n'étant demandée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Admissions – Démissions

Les personnes suivantes demandent leur admission au Conseil général :

- **M. Jean-Pierre Blanchet**
- **M. Joël Burkhard**

La **Présidente** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil général et procède à leur assermentation.

5. Préavis municipal n° 02/2016 relatif à l'arrêté d'imposition 2017-2021

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui informe qu'au vu du léger déficit de CHF 16'000.- en 2015 et de l'inconnue quant à l'impôt des personnes morales, la Commission propose de ne pas modifier l'arrêté d'imposition pour les années 2017-2021, mis à part l'impôt sur les chiens qui passe de CHF 30.- à CHF 50.- (entretien des distributeurs à sacs, achat des sacs et nettoyages).

La Commission tient à remercier **M. Jean-Pierre Blanchet**, Boursier, pour ses explications.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis municipal est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 02/2016 relatif à l'arrêté d'imposition est accepté par **26 oui** et **2 abstentions**.



6. Préavis municipal n° 03/2016 relatif à l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.-

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui informe que la Commission propose que le Conseil général donne à la Municipalité l'autorisation de disposer d'une réserve de CHF 50'000.- par année pour des dépenses imprévues qui pourraient survenir dans le courant de l'année.

Cependant, la Commission demande de modifier le préambule du 2^{ème} paragraphe comme suit : "Cette autorisation sera renouvelée tacitement chaque année *jusqu'à la fin de la législature*". Elle propose également que dès qu'une opération a été conclue jusqu'à son terme, la Municipalité en informera le Conseil général.

La Commission tient à remercier **M. Jean-Pierre Blanchet**, Boursier, pour ses explications.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis municipal est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 03/2016 relatif à l'autorisation de disposer d'une somme de CHF 50'000.- **est accepté** en tenant compte des modifications apportées par la Commission par **27 oui** et **1 abstention**.

7. Préavis municipal n° 04/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la durée de la législature 2016-2021

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur, qui apporte les compléments d'information suivants :

- La loi sur les communes du 28 février 1956, modifiée le 20 mai 1996 confère au Conseil général le droit d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer selon le préambule du préavis 04-2016 du 12 septembre 2016
- La Commission des finances accepte cette démarche pour la durée de la législature 2016-2021 mais demande à la Municipalité de rester vigilante sur les décisions à prendre.

La Commission propose les modifications suivantes au préavis tel que présenté :

- Article 1 : de rajouter à la fin de l'article : *pour la législature*.
- Article 2 : de modifier CHF 10'000.- *par cas* et CHF 30'000.- *maximum pour la législature*
- Article 3 : de modifier CHF 3'000.- *par cas* et CHF 5'000.- *maximum pour la législature*

La Commission tient à remercier **M. Jean-Pierre Blanchet**, Boursier, pour ses explications.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Mme Anne-Marie Wagnière demande ce que signifie de « statuer » pour la Municipalité.

M. Bertrand Gaillard, **Syndic** de répondre qu'il s'agit de « décider » et que dans le cas qui nous concerne, il s'agit de se décider sur l'éventuelle acquisition d'un bien ou la vente d'un bien appartenant déjà à la Commune. Cela ne concerne en aucun cas le patrimoine privé.

La parole n'étant plus demandée, le préavis municipal est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 04/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation de statuer **est accepté** en tenant compte des modifications apportées par la Commission, par **26 oui** et **2 abstentions**.



8. Préavis Municipal n° 05/2016 relatif à l'octroi d'un crédit pour la construction d'un hangar à plaquettes

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Raymond Chevallier**, rapporteur qui fournit les indications complémentaires suivantes :

- Une séance d'information a eu lieu le 21.09.2016 à laquelle ont participé les représentants des communes faisant partie du groupement forestier du triage du Suchet.
- Le groupement forestier du triage représente environ 2'400 hectares de forêt et une possibilité d'exploitation de 13'000 m³ par an dont 82% sont exportés en Europe. Les 18% restant sont répartis en 9% pour la région et 9% pour le reste de la Suisse.
- Avec la production des plaquettes vertes et sèches, la plus-value reste au propriétaire forestier. L'utilisation du bois serait de 82% pour la région, 9% pour le reste de la Suisse et 9% pour l'Europe, ce qui serait une grande amélioration pour notre environnement avec la diminution des transports.
- Le coût total de la construction se monte à CHF 562'800.-, la subvention du canton est de CHF 112'800.- (représentant 20% du coût). Le total à la charge des communes est de CHF 450'000.- et le fond de roulement estimé à CHF 65'000.-, soit un coût total de CHF 515'000.-.
- L'apport financier pour notre commune serait de CHF 30.- à 35.- le m³ de bois vendu dès la 2^{ème} année. L'exploitation annuelle autorisée pour notre commune serait d'env. 130 m³, soit un apport financier de CHF 4'000.- à CHF 4'500.-. L'investissement de CHF 11'600.- pour le hangar à plaquettes est un bon placement. Cela permet de maintenir notre patrimoine forestier en bon état et de diminuer les coûts d'entretien de nos forêts.
- La somme de CHF 11'600.- sera financée par le fond de réserve forestière des Gorges de l'Orbe qui se monte à CHF 35'609.70.

La commission tient à remercier **M. Jean-Pierre Blanchet**, Boursier, pour ses explications.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Le **Syndic** tient à apporter les précisions suivantes au rapport présenté :

- Le chiffre de 13'000 m³ est correct, 27% soit 3'300 m³ sont valorisés en bois d'industrie (panneau OSB, papier, etc). 82% de ce bois d'industrie est exporté sur les marchés européens et mondiaux en produits bruts ou transformés.
- Cette opération pourra éventuellement rapporter CHF 4'000.- à CHF 4'500.- par année. Pour la Commune, la commercialisation de ce bois d'industrie sous forme de plaquettes apporterait une plus-value de CHF 5.00 /m³. De plus, cette forme d'exploitation permet de valoriser les sous-produits tels que les branches, cimes, ... actuellement laissés en forêt.
- Plusieurs communes du groupement forestier du triage ont créé une réserve forestière et non un fond de réserve dans les Gorges de l'Orbe. Cette réserve est un arrêt de l'exploitation des bois dans une zone non-exploitée actuellement. Une subvention pour la perte d'exploitation sera perçue pour les 50 prochaines années. En revanche, une partie de cette réserve devra être exploitée plus intensivement qu'actuellement. C'est sur cette partie-là que la plus-value de CHF 5.00/m³ nous permettra de nous en tirer à meilleurs comptes.

M. Daniel Wagnière demande si d'autres hangars à plaquettes dans la région auraient une capacité suffisante pour éviter la création de ce nouveau projet.

Le **Syndic** de répondre que les autres hangars existants sont déjà pleins et qu'il y a également de la demande de la part de privés pour de la location de volumes dans notre projet.



Mme Marianne Gaillard demande comment sera effectué l'accès au hangar, par des chemins forestiers ou par l'accès Baulmes – La Russille ?

Le Syndic de répondre que le projet se situera au bord de la route cantonale entre l'Abergement et Baulmes, à droite sur la commune de Rances. De ce fait, les routes cantonales et l'autoroute seront privilégiées et la circulation dans les villages avoisinants ne sera pas perturbée.

La parole n'étant plus demandée, le préavis municipal est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 05/2016 relatif à l'octroi d'un crédit pour la construction d'un hangar à plaquettes est accepté à l'unanimité.

9. Communications du Bureau

Le Bureau n'a aucune information à communiquer à l'Assemblée.

10. Communications de la Municipalité

M. Eric Martin, municipal

Les travaux concernant le chantier du quartier de la Riétaz, dont le crédit a été voté au Conseil en décembre 2015, ont débuté au mois d'août 2016. Le chantier est actuellement important au niveau des habitations des Cherbuin et Rovero. Les travaux progressent d'une manière satisfaisante malgré l'exiguïté des lieux qui rend le travail difficile. Les collecteurs d'eaux usées sont maintenant raccordés et le planning prévu devrait être respecté d'où le chantier terminé à la fin de l'année. L'emprunt de CHF 400'000.- a été effectué avec un intérêt fixé à 0.4%.

M. Michel Greppin, municipal

Déchetterie : La visite de la STEP d'Orbe a été très intéressante. Il existe d'importants problèmes de conduits liés à certains déchets jetés dans les WC tels que les cotons-tiges et les chiffons de fibres.

STRID : La STRID a créé le concept ecomanif.ch qui permet aux personnes organisant une manifestation de tout genre (fêtes villageoises, giron, fêtes de familles, etc.), de louer de la vaisselle plastique consignée et réutilisable. Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à la STRID.

M. Bertrand Gaillard, syndic

M. Nicolas Biselx est excusé pour cette séance, retenu par d'autres obligations communales.

Le coût des travaux concernant le mur de soutènement des Grands Contours seront vraisemblablement moins chers que prévus. Une demande de subvention a été demandée ; leur réponse n'est pas encore parvenue pour l'heure.

Les travaux entre Montcherand et Sergey font suite à l'analyse annuelle du laboratoire cantonal qui a remarqué une importante teneur en sodium dans les eaux ruisselantes qui, actuellement, s'infiltrent dans le terrain des « Tzommes », proche de nos sources. Le Voyer de l'Etat effectue des travaux afin de poser des grilles pour que ces eaux se déversent dans les eaux claires.

La commission de la circulation routière sera bientôt sollicitée afin d'étudier de nouvelles mesures pour améliorer le trafic à travers le village.



11. Divers et propositions individuelles

M. Etienne Weber fait part au Conseil de son étonnement d'avoir croisé, entre l'Abergement et Orbe, plusieurs bus scolaires dont certains transportaient une poignée d'enfants. Il s'interroge sur la justification de tels trajets, les coûts de ces transports étant déjà très importants. Il se demande s'il ne serait pas préférable d'approcher d'autres entreprises pour optimiser les transports.

Mme Dominique Wittwer, municipale répond que l'ASIOR est responsable de la gestion du transport scolaire et qu'une approche auprès de Car Postal est en cours.

Le Syndic précise qu'en principe tous les bus scolaires qui circulent sont prévus pour une fréquentation normale. Le carrefour l'Abergement – Sergey semble être un point clé pour le passage de ces bus. La difficulté avec la société Car Postal est qu'elle a l'obligation de s'adapter aux horaires CFF. Dans tous les cas, des démarches d'optimisation sont en cours.

M. Olivier Delay se demande si une information concernant les déchets jetés dans les WC et sur l'offre d'Ecomanif pourrait faire l'objet d'un tous-ménages.

M. Michel Greppin répond que cette information paraîtra dans le prochain "Pique-Raisinnet".

M. Alain Michaud sort du bureau du Conseil prend la parole en tant que Conseiller. Il fait part de son interrogation concernant la Police du Nord Vaudois, suite à un article dans lequel la ville d'Yverdon-les-Bains se plaignait de couvrir les frais de cette association à raison de 81%, alors que les 11 autres villages la composant ne couvraient que 3 % des dépenses. Il se demande si la facture pour notre commune va augmenter.

Le Syndic répond que le contrat a été établi pour une durée de 10 ans et que des décisions pourraient effectivement se prendre en temps voulu mais qu'il ne faut pas s'en inquiéter dans l'immédiat.

M. Eric Martin de préciser que ce n'est pas une question de lieu mais de population et que la police de la ville d'Yverdon est fortement plus sollicitée que les autres localités.

M. Robert Pisu demande si la récupération des plastiques serait envisagée à la déchetterie.

M. Michel Greppin répond qu'effectivement la société RC Plast a élaboré une nouvelle structure et que des contacts vont être pris prochainement pour organiser la récupération des plastiques à la déchetterie.

M. Joël Burkhard demande si la création d'un endroit pour les objets récupérables à la déchetterie pourrait être étudiée.

M. Michel Greppin répond que ce projet est également à l'étude après une visite de la "ressourcerie" d'Yverdon-les-Bains et de diverses déchetteries de la région utilisant ce service.

12. Appel

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom, 29 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h41 lorsque la **Présidente** lève la séance.

La Présidente du Conseil

Joëlle Tripod



La Secrétaire

Martine Peter